

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2014)  
**Heft:** 2049

**Artikel:** Tournant énergétique: la chasse aux subventions est ouverte : le détricotage de la stratégie énergétique 2050 se poursuit  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012783>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'adaptation à l'évolution de l'Union européenne sans avoir rien à dire, le temps semble venu d'une nouvelle réflexion.

Restent les changements futurs du droit communautaire. Les pays membres doivent les accepter formellement, car ils ont le droit de vote au Conseil de l'UE et au Parlement, voire pour les objets importants, un droit de veto. En refusant d'exercer ces droits, la Suisse se met en porte-à-faux, d'où l'exigence de pouvoir soumettre chaque changement aux Chambres et éventuellement au peuple, sachant qu'un refus entraînerait quasi automatiquement une exclusion du marché unique.

En pratique, les Suisses sont

habités à exercer leurs droits politiques conformément aux compétences qui sont les leurs aux différents niveaux de la commune, du canton, de la Confédération, sans oublier les engagements internationaux ni les droits humains.

Ils pourraient demain accepter de ne voter que sur la reprise des directives européennes pour lesquelles chaque Etat dispose d'une marge de manœuvre, et simplement inscrire dans le droit suisse les décisions et les règlements directement applicables, comme ils acceptent que leur canton ne puisse refuser d'appliquer la Constitution ou la législation fédérale.

Lors de la votation sur l'EEE, les responsables de l'Office fédéral de la justice voulaient

que soient modifiées la Constitution et la loi pour interdire le recours aux droits populaires dans les domaines de la compétence exclusive des institutions de l'EEE. Ils ont finalement accepté d'y renoncer, pariant sur la sagesse du peuple suisse capable de juger des conséquences d'un refus d'une simple mesure sectorielle sur l'ensemble de nos relations avec l'Europe.

L'histoire des bilatérales leur a donné raison... jusqu'à la votation du 9 février dernier! Il vaut mieux le savoir et s'y préparer: même sans les protestations obsessionnelles de l'UDC sur le sujet, la question de notre souveraineté risque bien de se poser à nouveau très bientôt.

## Tournant énergétique: la chasse aux subventions est ouverte

Le détricotage de la stratégie énergétique 2050 se poursuit

Jean-Daniel Delley - 08 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26266>

Le prix de l'électricité est au plus bas. En cause, la stagnation économique et la montée en puissance de l'électricité solaire et éolienne, généreusement subventionnées. D'où les jérémiades des détenteurs du parc hydroélectrique qui dénoncent une distorsion de concurrence... et réclament à leur tour une aide publique. A tort.

La stratégie énergétique 2050 va bouleverser le secteur énergétique et bousculer les acteurs jusque-là dominants (DP 1989). Le développement de l'électricité solaire et éolienne, conjugué à une demande en recul, a conduit à une surproduction et à une chute des prix. Pour les électriciens, finies les vaches grasses de la première décennie du siècle - de 2000 à 2010, leur bénéfice net est

passé de 652 millions à 3,9 milliards de francs. Comme ils ont dilapidé leurs réserves dans des investissements hasardeux - centrales à gaz à l'étranger et centrales de pompage-turbinage, ils se tournent maintenant vers le pot de la reprise de l'électricité au prix coûtant (RPC).

Cette demande a reçu un accueil favorable de la commission du Conseil national

(CEATE). Les grandes centrales hydroélectriques disposeront de 600 millions au cours des 20 prochaines années, une somme prélevée par le fonds RPC alimenté par une surtaxe de 0,6 ct par kWh (1,1 ct dès l'an prochain). Une générosité infondée à un double titre.

Le coût de production des centrales anciennes est bas, plus bas encore que le prix actuel du marché. Une aide publique n'est donc pas justifiée. Par ailleurs il paraît paradoxal de construire de nouvelles installations ou d'améliorer le rendement des

barrages existants en situation de surproduction, ce qui va contribuer à amplifier la baisse des prix... et pourrait conduire à augmenter les subventions. Enfin il semble risqué de procéder à des investissements lourds et de longue durée, alors que se dessinent des [solutions décentralisées](#) de stockage de l'électricité, plus légères et plus souples.

La même CEATE a suivi le Conseil fédéral qui veut renoncer à fixer une durée de vie pour les centrales nucléaires existantes. Ces dernières pourront fonctionner

aussi longtemps que l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire donnera son feu vert par période de 10 ans.

Si l'on ajoute que la CEATE a supprimé de la loi sur l'énergie les objectifs de réduction de la consommation, on constate que le champ d'action est largement ouvert aux acteurs chargés de la production énergétique.

Dans ces conditions, le volet des mesures d'économie aura de la peine à se faire la place qu'il mérite, aussi bien d'un point de vue écologique qu'économique.

## L'exposition Bex et Arts ou le hiatus entre intentions et réalisations

«Emergences», Bex et Arts, jusqu'au 5 octobre

Pierre Jeanneret - 04 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26249>

Les expositions de sculptures en plein air sont à la mode. En exagérant un peu, on pourrait dire que, bientôt, il n'y aura guère de station de montagne ou de village de plaine qui n'en propose une...

Sans doute une partie de ces manifestations - d'ampleur et de qualité fort diverses - répondent-elles d'abord à des enjeux touristiques. On ne saurait nier cependant que la conjugaison entre un paysage et une œuvre d'art a donné un regain de vitalité à la sculpture. Par ailleurs, l'envie de se

balader en famille au milieu de prés et forêts, en se laissant surprendre par des créations souvent insolites, est parfaitement respectable et légitime. Les enfants, manifestement, y trouvent un visible plaisir.

Le rapport art-nature peut être de connivence, de complicité, d'osmose. Ou au contraire antithétique: l'intervention humaine se veut alors présence dérangement, traduisant la relation conflictuelle entre société et environnement.

Les expositions en plein air ont désormais leurs classiques, comme Art Môtiers ([DP 1923](#)), Flore-Alpe de Champex ou la manifestation bellerine.

Depuis les années 80, la Triennale Bex & Arts s'efforce - avec des fortunes diverses - de favoriser la rencontre entre nature et culture. Elle bénéficie du beau cadre du domaine Szilassy, parc paysager du 19e siècle dominant le vieux bourg de Bex, jouxtant les vignobles en terrasses et surplombé par les Alpes vaudoises et valaisannes. Un titre commun